



CARTE 4 – 1974 : Publication de nouvelles licences de la TPAO dans la mer Egée et entre Rhodes et le complexe insulaire de Castellorizo

Le 18 juillet 1974, de nouvelles décisions ont été publiées dans le Journal officiel du gouvernement turc, accordant des licences à la TPAO pour l'exploration de champs pétrolifères sur le plateau continental grec. Ces décisions ont permis d'une part d'étendre les zones couvertes par les licences de 1973 à l'ouest des îles de Samothrace, Agios Efstratios, Lesvos, Psara, Antipsara et Chios, et d'autre part d'autoriser pour la première fois l'exploration en mer Égée méridionale, au nord-ouest et à l'ouest des îles d'Ikaria et du Dodécanèse, ainsi que d'une zone située au sud-est de Rhodes.